



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 99 d) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Au cours de cette période, le Centre a continué de promouvoir le dialogue et la confiance dans la région et au-delà. La treizième Conférence conjointe organisée par les Nations Unies et la République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, tenue à Cheju (République de Corée), a constitué une importante tribune pour discuter des principaux problèmes qui se posent dans ces domaines tant au niveau mondial que régional, qui seront examinés en 2015 par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de nouvelles questions comme le développement et l'utilisation de systèmes d'armes létaux autonomes. Le Centre a organisé les 18 et 19 novembre 2014 à Siem Reap (Cambodge) un atelier régional sur l'assistance juridique pour faciliter l'adhésion au Traité sur le commerce des armes et sa mise en œuvre par les États d'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Il a aussi organisé les 17 et 18 juin 2015 à Dacca (Bangladesh) un atelier de deux jours sur le renforcement des capacités dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et sur le Traité sur le commerce. De plus, le Centre continue de mener ses projets concernant l'éducation à la paix et au désarmement. En particulier, sa capacité d'aide aux États Membres de la région a été amoindrie par de puissants tremblements de terre

* A/70/50.



survenus le 25 avril et le 12 mai 2015 au Népal. Afin que le Centre puisse continuer à exécuter son projet de programme de travail et d'opérations en temps voulu et de manière efficace, il a été décidé de le transférer à Bangkok pour une période de 11 mois. La décision a été communiquée par note verbale aux États Membres de la région. Le Centre prévoit, avec l'appui des États Membres et d'autres partenaires, de continuer à développer ses programmes visant à fournir aux États Membres et autres parties prenantes de la région qui en font la demande une aide pour renforcer leurs capacités de mise en œuvre des accords signés au niveau mondial dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armes et de la non-prolifération.

Le Centre régional dépend entièrement des contributions volontaires qui lui sont versées pour financer son programme d'activités. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, en particulier le pays hôte, le Népal, et les autres partenaires qui ont, grâce à leurs contributions financières et en nature, permis au Centre de fonctionner et de mener ses programmes. Il invite les pays de la région ainsi que les autres à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de poursuivre ses activités et de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres d'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient en commun accord de déployer en vue de mener une action en faveur de la paix et du désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il facilite et coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 69/68, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional durant l'année écoulée et l'a assuré de nouveau de son soutien énergique dans la promotion des activités que mène l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité en Asie et dans le Pacifique. Elle a également remercié le Gouvernement du pays hôte, le Népal, de sa coopération et de son appui financier. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et traite des activités menées par le Centre régional du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. On trouvera en annexe l'état financier de son fonds d'affectation spéciale pour la première année de l'exercice biennal 2014-2015.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a axé ses activités sur les domaines suivants : promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, notamment en aidant au renforcement des capacités nationales, renforcement du dialogue et de la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale, et organisation d'activités de sensibilisation et de mobilisation.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération

5. Au cours de la période précédant l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, le Centre régional a organisé les 18 et 19 novembre 2014 à Siem Reap (Cambodge), un atelier régional sur l'aide judiciaire, ayant pour objectif de faciliter l'adhésion au Traité, sa signature et sa ratification. Les représentants de 13 États Membres d'Asie et du Pacifique ont participé à l'atelier, qui a été accueilli par le Gouvernement cambodgien, avec l'appui financier et en nature des Gouvernements australien et néo-zélandais. Les participants ont évalué les lacunes à combler dans leurs législations internes respectives afin de les aligner sur les obligations du Traité. Des experts juridiques internationaux et régionaux ont fourni des informations et un éclairage sur les défis à relever dans la législation relative à l'exportation d'armes et sur des mesures éventuelles d'assistance.

6. Le Centre régional a organisé les 17 et 18 juin 2015 à Dacca, en coopération avec le Ministère des affaires étrangères du Bangladesh, un atelier de deux jours sur le renforcement des capacités concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes. L'atelier a réuni 40 fonctionnaires de plusieurs ministères et organismes nationaux pour examiner les politiques, les pratiques et les questions techniques liées à la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Il a permis d'aider le Bangladesh à renforcer ses capacités internes de mise en œuvre du Programme d'action et à satisfaire aux normes d'importation, d'exportation et de transfert d'armes conventionnelles stipulées dans le Traité sur le commerce des armes. Les participants ont eu un aperçu général de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, des normes internationales sur le contrôle des armes légères, et de l'outil d'évaluation. Ils ont également reçu une formation technique axée sur l'échange de pratiques optimales de gestion sans danger et de tenue de statistiques des stocks d'armes et de munitions. Afin que l'atelier s'inscrive dans la durée, une documentation de base sur les armes légères et de petit calibre, rédigée en bengali, a été préparée à l'intention des fonctionnaires. L'atelier a bénéficié de l'appui financier du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

7. Le Centre a également participé et contribué de façon substantielle au cinquième atelier régional de formation de formateurs dans le domaine des normes internationales sur le contrôle des armes légères et de l'outil d'évaluation dans le Pacifique, organisé du 2 au 5 décembre 2014 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en coopération avec le Groupe des services d'appui interorganisations et en partenariat avec des organisations régionales basées à Wellington. L'atelier a permis de former les participants des États insulaires du Pacifique à l'établissement de rapports nationaux sur l'application du Programme d'action.

8. En collaboration avec le Gouvernement cambodgien, le Bureau des affaires de désarmement a organisé du 15 au 17 octobre 2014 à Phnom-Penh, avec l'appui du Centre, un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité concernant les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Un accent particulier a été mis sur la protection physique effective et la comptabilisation d'éléments connexes au titre de la résolution. L'atelier régional s'est tenu avec l'appui financier de la Norvège, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Il a réuni des participants de ministères et organismes gouvernementaux divers ainsi que d'organisations de la société civile pour discuter de questions essentielles, notamment des défis que pose l'application de la résolution au niveau national.

9. Le Centre a également apporté une contribution substantielle à l'atelier régional organisé les 24 et 25 juillet 2014 à Manille par les Gouvernements philippin et canadien sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'atelier a donné aux participants l'occasion d'échanger des pratiques efficaces pour l'application de la résolution dans la région et a permis d'identifier des mesures de renforcement des capacités tenant compte des spécificités régionales et nationales.

B. Promotion du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale

10. Dans le prolongement du « Processus de Cheju », le Centre régional et le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée ont organisé la treizième Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2014 à Cheju (République de Corée). Une cinquantaine de représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'instituts politiques et d'instituts universitaires y ont participé. La Conférence avait pour thème : « Possibilités et défis du désarmement et de la non-prolifération : les perspectives et enjeux d'avenir ». Elle a porté sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et notamment les éléments éventuels de succès du Traité ainsi que les principaux défis à relever. Les participants ont également abordé les préoccupations de la région en matière de désarmement et de non-prolifération. Ils ont discuté des dangers potentiels de systèmes d'armes létaux autonomes et de la manière d'en réglementer le développement et d'utilisation. La Conférence a offert aux membres de la communauté internationale du désarmement une tribune importante pour tenir des discussions franches et informelles sur les principales difficultés rencontrées dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, contribuant ainsi à renforcer la confiance et la recherche de solutions à des questions complexes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

C. Partenariats, sensibilisation et éducation à la paix et au désarmement

11. Le Centre régional a participé et contribué de manière substantielle au Programme de formation sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération à l'intention de jeunes diplomates de l'Asie du Sud-Est organisé du 8 au 12 juin 2015 à Hiroshima (Japon) par l'Institut des Nations Unies pour la formation à la recherche (UNITAR). Le programme est un projet d'éducation à la paix et au désarmement organisé par UNITAR Hiroshima en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), la Japan Foundation et la municipalité d'Hiroshima. Il a permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension des questions mondiales et régionales de désarmement nucléaire et de non-prolifération et d'améliorer leurs talents de négociateurs. Il a bénéficié à 10 diplomates débutants et de rang intermédiaire venus de cinq États d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines et Thaïlande).

12. De décembre 2014 à juin 2015, le Centre régional a continué d'aider le Ministère de l'éducation népalais à intégrer l'éducation en matière de paix et de désarmement dans les programmes et les manuels scolaires. Dans la deuxième phase du programme d'éducation en matière de paix et de désarmement au Népal, le Centre a organisé quatre ateliers qui ont donné lieu à une formation et un appui technique aux agents de l'État chargés d'élaborer de nouveaux manuels scolaires sur la paix et le désarmement destinés aux élèves de neuvième année, au renforcement des capacités des fonctionnaires chargés d'élaborer des manuels sur la paix et le désarmement, de rédiger un cours facultatif sur l'éducation en matière de paix et de désarmement destiné à l'enseignement intermédiaire et secondaire et de préparer

des cours, des supports pédagogiques et autres matériels pédagogiques destinés aux enseignants sur la paix et le désarmement. Selon les estimations, ces initiatives toucheront environ 400 000 adolescents par an dans l'ensemble du pays et contribueront à renforcer une culture de paix au sein de la prochaine génération.

13. En juillet 2014, le Centre régional a organisé au Népal son troisième concours de dessins d'enfants sur le thème « Le droit à la paix », inspiré du thème de la Journée internationale de la paix. Plus de 450 élèves de six écoles de la vallée de Katmandou y ont participé. Une cérémonie de remise de prix a marqué l'aboutissement du projet. Par leurs dessins, les élèves ont jeté un regard sur leur propre rapport avec la paix et les conflits, ce qui est important pour la transformation d'une société sortant d'un conflit.

14. Le Centre régional a continué de consolider ses partenariats avec les principales parties prenantes de la région, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, par ses activités de communication concertée et de sensibilisation ainsi que par des initiatives conjointes et des projets de collaboration. C'est ainsi qu'il a renforcé ses partenariats avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Forum des îles du Pacifique, notamment en échangeant des informations avec ces organisations et en invitant leurs responsables aux manifestations organisées par le Centre.

15. Le Centre régional a continué de renforcer ses efforts de sensibilisation et de mobilisation pour assurer la fourniture régulière de services d'informations fiables et d'actualité sur ses travaux et les questions de désarmement en général, notamment grâce à son site Web et aux médias sociaux.

D. Activités futures

16. Le Centre régional compte élargir la portée de son programme de travail pour apporter une aide aux États Membres de la région qui le demanderont, en particulier dans les domaines de la formation, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action, du Traité sur le commerce des armes et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ces efforts porteront sur les activités suivantes :

a) Pour promouvoir la ratification rapide du Traité sur le commerce des armes et susciter des adhésions plus nombreuses d'États d'Asie et du Pacifique, ainsi que sa mise en œuvre ultérieure, le Centre continuera de faciliter le dialogue régional à propos du Traité et d'aider les États de la région qui en feront la demande dans les efforts d'adhésion au Traité et de renforcement des capacités concernant sa mise en œuvre, notamment par une assistance technique et juridique;

b) Le Centre aidera les États Membres, qui lui en feront demande dans les rapports nationaux pertinents, à mettre en œuvre le Programme d'action;

c) Le Centre continuera de soutenir les efforts internationaux visant à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004). Il travaillera avec les États de la région afin que ceux-ci puissent soumettre leurs rapports initiaux au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et élaborer leurs plans nationaux d'application de la résolution;

d) Le Centre continuera de travailler avec les États Membres de la région pour promouvoir le dialogue et renforcer la confiance grâce à l'organisation de grandes conférences annuelles sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité régionale.

III. Effectifs et financement

17. Trois postes du Centre régional sont inscrits au budget ordinaire : celui du directeur (P-5) un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux (G-7). Le Népal, pays hôte, a fourni dans le cadre de sa contribution volontaire deux agents locaux. En outre, le Japon a fourni au Centre un administrateur auxiliaire, (jusqu'à fin octobre 2014) et, depuis mars 2015, un Volontaire des Nations Unies. La Finlande a fourni un Volontaire des Nations Unies (jusqu'au 30 septembre 2014). La Suisse continue de fournir un Volontaire des Nations Unies pour la jeunesse.

18. Le Centre régional dépend des contributions volontaires pour financer l'ensemble de ses programmes de fond et une partie de ses dépenses de fonctionnement. Le Secrétaire général encourage les autres États Membres à envisager d'apporter au Centre un appui en nature similaire.

19. En 2014, le Centre régional a reçu des États Membres des contributions volontaires d'un montant de 526 192 dollars. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont fait des contributions en espèces et en nature au Centre, à savoir l'Australie, la Chine, la Finlande, le Japon, le Kazakhstan, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la République de Corée, la Suisse et la Thaïlande, ainsi que l'organisation non-gouvernementale japonaise Risho Kosei-kai. Ces contributions sont essentielles pour assurer de manière durable le fonctionnement, les activités de base et les programmes du Centre. Le Secrétaire général invite instamment tous les États Membres, notamment ceux de la région, ainsi que d'autres donateurs à fournir des ressources financières pour appuyer les programmes du Centre qui servent l'Asie et le Pacifique.

IV. Conclusion

20. Au cours de la période considérée, le Centre régional a activement contribué à des projets menés en faveur de la paix et du désarmement en Asie et dans le Pacifique. En coopération avec des États Membres et d'autres partenaires, il a continué de s'acquitter de sa mission, qui consiste à fournir une assistance aux États Membres qui le souhaitent et à mener des activités de sensibilisation et de mobilisation. Il continuera d'élargir la portée de ses activités autant que possible, notamment en définissant des modalités nouvelles et novatrices d'appui aux États Membres de la région. La Conférence annuelle organisée en République de Corée demeure une tribune importante pour promouvoir le dialogue et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité. Le Centre se tient prêt à développer l'assistance qu'il apporte aux États Membres pour relever les défis auxquels ils doivent faire face en matière de désarmement et de non-prolifération, dans le cadre des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région et dans le monde.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2014)^a

(En dollars des États -Unis)

Réserves et solde au 1 ^{er} janvier 2014	784 968
Recettes	
Contributions volontaires	526 192 ^b
Intérêts créditeurs	4 229
Recettes accessoires	12 367 ^c
Prélèvements sur d'autres fonds	—
Total des recettes et prélèvements sur d'autres fonds	542 788
Dépenses	485 295
Dépenses d'appui au programme	56 497
Sommes remboursées aux donateurs	—
Total des dépenses et remboursements	541 792
Réserves et solde au 31 décembre 2014	785 964^d

^a L'état du Fonds est fourni à titre provisoire en attendant la publication de l'état financier définitif. Les chiffres présentés dans le rapport peuvent donc être modifiés ultérieurement.

^b Au cours de la période considérée, des contributions d'un montant total de 526 192 dollars ont été versées par : l'Australie (69 400 dollars), la Chine (50 000 dollars), le Kazakhstan (9 975 dollars), le Népal (208 503 dollars), la Nouvelle-Zélande (65 115 dollars), la République de Corée (43 600 dollars), la Suisse (43 587 dollars), la Thaïlande (3 000 dollars) et la Direction suisse du développement (33 012 dollars).

^c Correspond au remboursement de dépenses de périodes antérieures.

^d Correspond aux réserves et au solde du Fonds au 1^{er} janvier 2014, après ajout des recettes perçues et des prélèvements sur d'autres fonds et déduction des dépenses engagées et remboursements effectués au cours de l'année.